

LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP LA PEYROUSE FR001400AIU0

Paris, le 15 septembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) LA PEYROUSE géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet de la modification suivante à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

Conformément au souhait de votre société de gestion, la modification suivante va être effectuée à compter du 19 septembre 2025 :

- Possibilité d'investir en actions, obligations (y compris en obligations subordonnées callable ou puttable), titres de créances et instruments du marché monétaire en direct, dans la limite des expositions indiquées dans la stratégie d'investissement. Cela n'impacte ainsi pas le profil rendement/risque de votre FCP.

L'objectif de cette modification est d'offrir la possibilité au gérant de diversifier les poches actions et obligations en constituant une poche de titres vifs complémentaires de la sélection des OPC afin de générer de l'alpha (gestion active), d'améliorer la transparence, et d'optimiser la structure de frais en réduisant les frais des sous-jacents (frais indirects).

Veuillez-vous reporter à la section « Quelles sont les principales différences entre le FCP dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » pour plus de détails

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre FCP a pour objectif cible de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, i.e. l'indice MSCI World All Country Net Return EUR, dans le cadre d'une gestion de type discrétionnaire.

La stratégie du FCP a été lancée en date du 4 octobre 2022. Le fonds a dès lors sous-performé son indice de référence en raison de la date de lancement, de la contre-performance des marchés émergents et de la performance décevante des fonds actions thématiques et de ceux au biais ESG, qui ont largement sous-performé leurs indices de référence.

Le fonds a ensuite été pénalisé en 2023 par la désynchronisation entre les marchés financiers et la macro-économie. En effet, les marchés actions ont progressé dans l'espoir des gains de productivité offerts par l'émergence de l'intelligence artificielle, mais seulement quelques valeurs ont bénéficié de cette thématique. A l'inverse, les positions sur la transition énergétique, la santé, et la thématique ESG (eau) ont toutes affiché des performances négatives ; les fonds de gestion active ont sous-performé de manière notable les principaux indices en raison du faible taux de participation à la hausse des actions de la cote. Les craintes d'une inflation persistante amenant les banques centrales à maintenir des taux élevés plus longtemps ont également pesé sur le marché en fin d'année.

En fin d'année, une refonte stratégique a été opérée au sein du FCP, afin d'intégrer une approche d'allocation globale. La fin d'année est également marquée par le pivot de la FED et le rebond des marchés actions.

En 2024, l'exposition aux facteurs croissance et momentum a favorisé le fonds, les marchés étant toujours porté par la thématique de l'intelligence artificielle. Les bonnes nouvelles sur le front de l'inflation au cours du premier semestre 2024 ont également permis aux banques centrales d'assouplir leurs politiques monétaires. Au cours de l'été 2024, nous avons réduit la tracking-error du fonds, alors que la volatilité faisait son retour sur les marchés (incertitudes politiques en Europe, fin du carry trade au Japon, craintes de récession aux US).

Enfin, le fonds souffre depuis le début de l'année 2025 de la baisse du dollar. En effet, l'exposition du fonds à des stratégies sous-jacentes portées sur les actions internationales, principalement américaines, a contribué négativement à la performance du fonds.

Vous trouverez en annexe un graphique illustratif.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Cette modification entrera en vigueur le **19 septembre 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts.
Nous vous rappelons par ailleurs que votre FCP ne facture pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

- **Modification du profil de rendement /Risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significatif¹



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le FCP dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Méthode de sélection des titres*	- Actions en direct : Néant. - Obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire en direct : Néant.	- Actions en direct : [0% ; 100%] - Obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire : [0% ; 100%]

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 02/09/2025.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du DIC relatifs au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien GRASSET
Directeur Général
Directeur de l'Asset Management

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution du fonds à une ou plusieurs typologies de risques

Annexe

Graphique comparatif de l'évolution de la performance du FCP La Peyrouse, et de l'indice de référence MSCI World All Country Net Return EUR

